

L'Anse-Saint-Jean, le 25 février 2019.

Je, soussigné, par les présentes, certifie que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance extraordinaire.

Jonathan Desbiens, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 25 février 2019 à 19 h 00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Madame Chloé Bonnette
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Victor Boudreault
 Monsieur Richard Perron
 Monsieur Lucien Martel

Est présente également madame Annick Boudreault, secrétaire-trésorière adjointe

Sont absents : Monsieur Anicet Gagné
 Monsieur Éric Thibeault

070-2019
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Sujets à l'ordre du jour
 - 3.1 Adoption du projet de règlement de plan d'urbanisme # 19-352
 - 3.2 Adoption du projet de règlement de zonage # 19-353
 - 3.3 Adoption du projet de règlement de construction # 19-354
 - 3.4 Adoption du projet de règlement de lotissement # 19-355
 - 3.5 Adoption du projet de règlement sur les permis et certificats # 19-356
 - 3.6 Adoption du projet de règlement sur les dérogations mineures # 19-357
 - 3.7 Adoption du projet de règlement sur les plans d'aménagement et d'ensemble # 19-358
 - 3.8 Adoption du projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # 19-359
 - 3.9 Adoption du 1^{er} projet de règlement sur les usages conditionnels # 19-360
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

071-2019
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

072-2019
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME # 19-352

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean doit adopter un plan d'urbanisme pour la totalité de son territoire suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay conformément à l'article 33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme en

vertu de l'article 110.3.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avant d'adopter le plan d'urbanisme, le conseil doit procéder à une consultation sur ces divers éléments ainsi que sur les conséquences découlant de son adoption conformément à l'article 95 de la L.A.U;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge le règlement de plan d'urbanisme en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer par le présent règlement;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le projet de règlement de plan d'urbanisme numéro 19-352 soit soumis à la consultation publique.

QUE la détermination de la date de cette assemblée soit déléguée au secrétaire-trésorier de la municipalité.

073-2019

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 19-353

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean doit adopter pour l'ensemble de son territoire un règlement de zonage conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge le règlement de zonage en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer par le présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'avant d'adopter le présent règlement de zonage le conseil doit procéder à une consultation publique quant à son projet et aux conséquences de son adoption en vertu des articles 95 et 123 de la L.A.U.;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le projet de règlement de zonage numéro 19-353 soit soumis à la consultation publique.

QUE la détermination de la date de cette assemblée soit déléguée au secrétaire-trésorier de la municipalité.

074-2019

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION # 19-354

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean doit adopter pour l'ensemble de son territoire un règlement de construction conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge le règlement de construction en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer par le présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'avant d'adopter le présent règlement de construction, le conseil doit procéder à une consultation publique quant à son projet et aux conséquences de son adoption en vertu des articles 95 et 123 de la L.A.U.;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le projet de règlement de construction numéro 19-354 soit soumis à la consultation publique.

QUE la détermination de la date de cette assemblée soit déléguée au secrétaire-trésorier de la municipalité.

075-2019

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT # 19-355

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean doit adopter pour l'ensemble de son territoire un règlement de lotissement conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge le règlement de lotissement en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer par le présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'avant d'adopter le présent règlement de lotissement, le conseil doit procéder à une consultation publique quant à son projet et aux conséquences de son adoption en vertu des articles 95 et 123 de la L.A.U.;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le projet de règlement de lotissement numéro 19-355 soit soumis à la consultation publique.

QUE la détermination de la date de cette assemblée soit déléguée au secrétaire-trésorier de la municipalité.

076-2019

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS # 19-356

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean doit adopter pour l'ensemble de son territoire un règlement sur les permis et certificats conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement comprend les composantes énoncées à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge le règlement sur les permis et certificats et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer par le présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'avant d'adopter le présent règlement sur les permis et certificats, le conseil doit procéder à une consultation publique quant à son projet et aux conséquences de son adoption;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le projet de règlement sur les permis et certificats numéro 19-356 soit soumis à la consultation publique.

QUE la détermination de la date de cette assemblée soit déléguée au secrétaire-trésorier de la municipalité.

077-2019

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES # 19-357

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean doit adopter pour

l'ensemble de son territoire un règlement sur les dérogations mineures conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge le règlement sur les dérogations mineures et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer par le présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'avant d'adopter le présent règlement sur les dérogations mineures, le conseil doit procéder à une consultation publique quant à son projet et aux conséquences de son adoption;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le projet de règlement sur les dérogations mineures numéro 19-357 soit soumis à la consultation publique.

QUE la détermination de la date de cette assemblée soit déléguée au secrétaire-trésorier de la municipalité.

078-2019

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE # 19-358

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean peut adopter pour l'ensemble de son territoire un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble conformément à l'article 145.9 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer par le présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'avant d'adopter le présent règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble, le conseil doit procéder à une consultation publique quant à son projet et aux conséquences de son adoption;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le projet de règlement de zonage numéro 19-358 soit soumis à la consultation publique.

QUE la détermination de la date de cette assemblée soit déléguée au secrétaire-trésorier de la municipalité.

079-2019

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE # 19-359

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean peut adopter pour l'ensemble de son territoire un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale conformément à l'article 145.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer par le présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'avant d'adopter le présent règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le conseil doit procéder à une consultation publique quant à son projet et aux conséquences de son adoption;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Victor

Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 19-359 soit soumis à la consultation publique.

QUE la détermination de la date de cette assemblée soit déléguée au secrétaire-trésorier de la municipalité.

080-2019

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS # 19-360

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean peut adopter à l'intérieur de zones ciblées sur son territoire un règlement sur les usages conditionnels conformément à l'article 145.31 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge le règlement sur les usages conditionnels en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer par le présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'avant d'adopter le présent règlement sur les usages conditionnels, le conseil doit procéder à une consultation publique quant à son projet et aux conséquences de son adoption;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le projet de règlement sur les usages conditionnels numéro 19-360 soit soumis à la consultation publique.

QUE la détermination de la date de cette assemblée soit déléguée au secrétaire-trésorier de la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

081-2019

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Victor Boudreault propose la fermeture de la séance à 19 h 06

Monsieur Jonathan Desbiens, DG/Secrétaire-trésorier

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».